

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49 60 29 32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49	
Nombre de Conseillers en exercice	49	
Présents		36
Absents représentés		7
Absents excusés		4
Absents non excusés		2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE NEUF OCTOBRE à DIX-HUIT HEURES ET TRENTÉ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Ordre de passage des affaires en séance : Points « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié » et « Citoyenneté d'honneur – Nomination de Salah Hamouri » / Points 23, 41 et 42 / Vœux « Relatif à la réduction de la vitesse sur les autoroutes intra A86 jusqu'à Paris », « Pour le rétablissement immédiat de la carte « Pass'Sport » pour les enfants de 6 à 13 ans » et « Relatif au maintien des subventions régionales aux Fonds de compensation des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) en Île-de-France » / Points 1 à 3 / Point 7/ Point 4/ Point 6/ Point 8/Points 10 à 12/ Point 5 / Points 13 à 22 / Points 24 à 40 / Points 43 à 54 / Motion relative à la profanation de la tombe de Robert Badinter.

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, Maire, MARCHAND, Mmes BERNARD, M. RHOUMA (*à partir du vote de point 41*) Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, Mme OUDART, Mme CHOUAF (*à partir du vote du point « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié »*), M. GASSAMA, Mme PIERON (*jusqu'au vote du point 1*), M. PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO, Mme MISSLIN, M. QUINET, adjoints au Maire.

Mmes GILIS (*jusqu'au vote du point 24*), DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, MM. KHALED, MRAIDI, Mmes MANGIN (*jusqu'au vote du point 20*), BOUFALA, PETER (*jusqu'au vote du point 36*), MM. THOMAS, MALHEIRO, MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes LEFRANC, OUABBAS (*à partir du vote du point 41*), MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND (*jusqu'au vote du point 14*), HARDOUIN, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. OURABAH-BERTOUT, adjoint au Maire, représenté par M. MRAIDI
M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par Mme CHOUAF (*à partir du vote du point « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié » et jusqu'au vote du point 23*)
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (*à partir du point 2*)
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA
Mme MACALLOU, conseillère municipale, représentée par M. BADI
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI
Mme MANGIN, conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO (*à partir du vote du point 21*)
Mmes GILIS, conseillère municipale, représentée par M. THOMAS (*à partir du vote du point 25*)
Mme PETER, conseillère municipale, représentée par Mme LALANDE (*à partir du vote du point 37*)
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par M. FOURDRIGNIER
M. AUDEBRAND, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (*à partir du vote du point 15*)

ABSENTS EXCUSES

M. Atef RHOUMA, adjoint au Maire (*jusqu'au vote du secrétaire de séance*)
Mme Mounia CHOUAF, adjointe au Maire (*jusqu'au vote du secrétaire de séance*)
M. DANSOKO, conseiller municipal
M. BAMBA, conseiller municipal

ABSENTS NON-EXCUSES

Mme OUABBAS, conseillère municipale (*jusqu'au vote du point 23*)
Mme KAAOUT, conseillère municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(par 39 voix pour et 4 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, Mme LEFRANC)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le protocole d'amitié entre la ville d'Ivry-sur-Seine et la Daïra de Mijek du campement d'Aousserd de la République Arabe Sahraouie Démocratique, situé à Tindouf au sud-ouest de l'Algérie.

*(par 39 voix pour et 6 conseillers ne prennent pas part au vote :
MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, RHOUMA, Mmes LEFRANC, CHOUAF)*

/ DECIDE d'élever Monsieur Salah Hamouri au rang de citoyen d'honneur de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

*(par 41 voix pour et 4 conseillers ne prennent pas part au vote :
MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, Mme LEFRANC)*

23/ APPROUVE les conventions avec l'association Emmaüs Solidarité quant à la pratique sportive de son public au sein des dispositifs municipaux, à titre gracieux.

(unanimité)

41/ APPROUVE la charte de coopération de l'Observatoire écocitoyen de Connaissance des pollutions (OECF).

(unanimité)

42/ APPROUVE la convention de partenariat avec la maison des jonglages et **AUTORISE** le versement d'une subvention de 4600 euros.

(unanimité)

/APPROUVE la condition d'urgence et la recevabilité des vœux présentés en séance : le premier relatif au fonds de compensation de la Maison départementale des personnes handicapées MDPH et le deuxième relatif à la profanation de la tombe de Robert Badinter, qui seront toutes deux examinés à la fin de l'ordre du jour.

(unanimité)

/ ADOPTE le **vœu n°2** relatif à la réduction de la vitesse sur les autoroutes intra A86 jusqu'à Paris présenté par Clément Pecqueux au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry ».

*(par 41 voix pour et 5 abstentions :
MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, Mmes LEFRANC, OUABBAS)*

/ ADOPTE le **vœu n°1** relatif au rétablissement immédiat de la carte « Pass'Sport » pour les enfants de 6 à 13 ans présenté par Alain Buch au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry ».

(unanimité)

/ ADOPTE le **vœu n°3** relatif au maintien des subventions régionales aux Fonds de compensation des Maison départementales des personnes handicapées (MDPH) en Île-de-France présenté par Kheira Freih Bengabou au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry ».

(unanimité)

1A/ ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget principal, et **PREND ACTE** des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget principal.

(par 41 voix pour, 5 voix contre :

MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, Mmes LEFRANC, OUABBAS et 1 abstention : Mme BOULKROUN)

1B/ ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe du chauffage urbain, et **PREND ACTE** des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe du chauffage urbain.

(par 41 voix pour et 5 abstentions :

MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, Mmes LEFRANC, OUABBAS)

1C/ ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe de la restauration municipale, et **PREND ACTE** des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe de la restauration municipale.

(par 41 voix pour et 5 abstentions :

MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, Mmes LEFRANC, OUABBAS)

1D/ ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe du centre médico psycho pédagogique, et **PREND ACTE** des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe du centre médico psycho pédagogique.

(unanimité)

1E/ ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy, et **PREND ACTE** des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy.

(par 41 voix pour et 5 abstentions :

MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, Mmes LEFRANC, OUABBAS)

2A/ DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états du budget principal, dressés par le comptable public à la somme de 255 628,68 € et DIT que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont inscrits au budget communal.

(par 41 voix pour et 5 contre:

MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, Mmes LEFRANC, OUABBAS)

2B/ DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états du cinéma municipal le Luxy, dressés par le comptable public à la somme de 480,12 € et DIT que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont inscrits au budget communal.

(par 41 voix pour et 5 contre :

MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, Mmes LEFRANC, OUABBAS)

3/ APPROUVE les conventions de financement, relatives à la création d'un jardin écologique dénommé square Dian Fossey ainsi que la rénovation énergétique du gymnase Delaune, fixant les

engagements réciproques des parties et déterminant les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle des subventions attribuées.

(unanimité)

7/ APPROUVE la Convention Constitutive du Groupement de commandes dénommé « Synergies Communes »,

(unanimité)

et DECIDE de désigner comme représentant de la Commune, au sein de la CAO dudit groupement :

- Membre « titulaire » : Ouarda KIROUANE
- Membre « suppléant » : Fabienne OUDART

(pas de vote, la désignation prend effet immédiatement en l'absence de candidature concurrente)

4/ APPROUVE la convention relative à la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) - Quartiers prioritaires – Abattement.

(unanimité)

6/ DECIDE la création et la suppression d'emplois aboutissant au tableau des effectifs suivants :

GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint administratif	76	80
Adjoint administratif principal 1ère classe	156	121
Rédacteur	61	69
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	32	22
Attaché	116	126
Attaché principal	48	37
Attaché hors classe	7	5
Directeur territorial	12	7
Adjoint d'animation	87	91
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	47	51
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	30	20
Animateur	26	31
Animateur principal 2 ^e classe	23	22
Animateur principal 1 ^{ère} classe	10	7
Adjoint du patrimoine	6	9
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	7	8
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	5	6
Bibliothécaire principal	3	2
Assistant d'enseignement artistique à temps non complet	12	16
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^e classe à temps non complet	26	22
Agent social principal 2 ^e classe	3	5
Agent social principal 1 ^{ère} classe	8	6
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe	22	14
Auxiliaire de soins principal 2 ^e classe	3	4
Auxiliaire de soins principal 1 ^{ère} classe	7	6

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	17	18
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	3
Educateur de jeunes enfants	21	20
Infirmier en soins généraux de classe normale	11	12
Sage-femme hors classe	1	0
Masseur kinésithérapeute psychomotricien et orthophoniste de classe normale	3	2
Pédicure-podologue ergothérapeute orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale à temps non complet	8	8
Pédicure-podologue ergothérapeute orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	1	0
Conseiller socio-éducatif	1	2
Conseiller socio-éducatif supérieur	1	0
Educateur des activités physiques et sportives	7	8
Educateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	7	6
Adjoint technique	337	375
Adjoint technique principal 2 ^e classe	232	217
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	216	161
Agent de maîtrise	30	25
Agent de maîtrise principal	67	48
Technicien	20	28
Technicien principal 2 ^e classe	26	31
Ingénieur principal	19	17

(par 45 voix pour et 1 abstention :
Mme BOULKROUN)

8/ APPROUVE l'adhésion de la Ville à l'Association des archivistes français pour l'année 2025, **AUTORISE** la Ville à verser la cotisation annuelle qui s'élève pour l'année 2025 à 105 €,

(unanimité)

Et **DESIGNE** M. /Mme Le responsable du service municipal Archive/Patrimoine en tant que mandataire auprès de l'association.

(pas de vote, la désignation prend effet immédiatement en l'absence de candidature concurrente)

10/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'Établissement public du Palais de la Porte Dorée, Musée national de l'histoire de l'immigration-Aquarium tropical.

(unanimité)

11/ ACCORDE la protection fonctionnelle à Mounia Chouaf, conseillère municipale et adjointe au Maire d'Ivry-sur-Seine.

(à l'unanimité, Mme CHOUAF n'ayant pas pris part au vote)

12/ ACCORDE la protection fonctionnelle à Romain Marchand, conseiller municipal et 1er adjoint au Maire d'Ivry-sur-Seine.

(à l'unanimité, M. MARCHAND n'ayant pas pris part au vote)

5 / MODIFIE sa délibération du 10 avril 2025 en matière d'arrêts maladie ordinaire, et limite à 90% du traitement indiciaire et du régime indemnitaire la rémunération versée aux agents communaux durant les trois premiers mois du congé de maladie ordinaire.

*(par 42 voix pour et 4 conseillers ne prennent pas part au vote :
Mmes LALANDE, OUDART, BOUFALA, BLONDET)*

13/ APPROUVE la convention de financement, relative à l'installation d'un système de vidéo-verbalisation sur certains axes de la Commune, fixant les engagements réciproques des parties et déterminant les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle de la subvention attribuée.

(unanimité)

14/ APPROUVE l'ajout de l'ensemble des salles polyvalentes des écoles maternelles et élémentaires au dispositif de mise à disposition à titre gratuit des salles municipales aux partis politiques présentant une liste et qui en font la demande sous réserve de leur disponibilité, dans le cadre de la campagne électorale des élections municipales 2026.

(unanimité)

15/ DECIDE l'acquisition du local d'activité dit de la tour Raspail, lot en cours de création, parcelle cadastrée section AN n° 153, d'une surface de 350,87m², dépendant de l'ensemble Raspail à Ivry-sur-Seine (94200), libre de toute occupation au prix de 387 037,50 € du rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2024.

*(par 44 voix pour et 2 abstentions :
M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN)*

16/ ABROGE sa délibération du 14 décembre 2023 concernant la copropriété Jeanne Hachette et **APPROUVE** le recours à une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de la réalisation du pôle de services publics communaux au sein du centre Jeanne Hachette.

*(par 39 voix pour, 5 Contre
MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, Mme LEFRANC, OUABBAS, et 2 abstentions : M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN)*

17A/ APPROUVE la vente au profit de Madame Sarah El Haddad, résidant 17 rue Pierre Rigaud 94200 Ivry-sur-Seine (ou de tout substitué) des lots de copropriété n° 37 et 59, au sein de la copropriété sise, 18 rue Pierre Galais, cadastrée section AV n° 42 à Ivry-sur-Seine (94200), correspondant à un logement de deux pièces principales, situé en rez-de-chaussée, d'une surface "Loi Carrez" de 30,81 m² et une cave, dépendant du domaine privé de la Commune, au prix de 131 579,00 € net vendeur, auquel il convient d'ajouter une commission au bénéfice de la société Agorastore d'un montant de 13 421,00 €.

*(par 44 voix pour et 2 abstentions :
M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN)*

17B/ APPROUVE la vente sous condition résolutoire au profit de Madame Khadija Yousfi, résidant 20 Promenade Claude Lévi-Strauss 75013 Paris (ou de tout substitué) des lots de copropriété n° 35, 36 et 53, au sein de la copropriété sise, 18 rue Pierre Galais, cadastrée section AV n° 42 à Ivry-sur-Seine (94200), correspondant à un logement de trois pièces principales, situé au rez-de-chaussée du Bâtiment B, d'une surface "Loi Carrez" de 37,29 m² et deux caves, dépendant du domaine privé de la Commune, au prix de 125 227,00 € net vendeur, auquel il convient d'ajouter une commission au bénéfice de la société Agorastore d'un montant de 12 773,00 €.

*(par 44 voix pour et 2 abstentions :
M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN)*

17C/ APPROUVE la vente au profit de Madame Delormel Corine et Messieurs Delormel Jean Louis et Hugo, résidant actuellement 19 bis boulevard Aguado 91000 Evry-Courcouronnes (ou de tout substitué comme éventuellement une société civile immobilière) des lots de copropriété n° 19 et 20, au sein de la copropriété sise, 18 rue Pierre Galais, cadastrée section AV n° 42 à Ivry-sur Seine (94200), correspondant à un logement de deux pièces principales situé au 3ème étage du Bâtiment A, d'une surface "Loi Carrez" de 31,38 m² et une cave, dépendant du domaine privé de la Commune, au prix de 121 597,00 € net vendeur, auquel il convient d'ajouter une commission au bénéfice de la société Agorastore d'un montant de 12 403,00 €.

*(par 44 voix pour et 2 abstentions :
M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN)*

17D/ APPROUVE la vente au profit de Madame Lina Taghbalout (épouse Chevillotte) et Monsieur Jules Chevillotte, résidant actuellement 9 Allée Jacques Laloe 94200 Ivry-sur-Seine (ou de tout substitué) des lots de copropriété n° 41 et 49, au sein de la copropriété sise, 18 rue Pierre Galais, cadastrée section AV n° 42 à Ivry-sur-Seine (94200), correspondant à un logement de deux pièces principales situé au 1er étage du Bâtiment B, d'une surface "Loi Carrez" de 41,51 m² et une cave, dépendant du domaine privé de la Commune, au prix de 149 728,00 € net vendeur, auquel il convient d'ajouter une commission au bénéfice de la société Agorastore d'un montant de 15 272,00 €.

*(par 44 voix pour et 2 abstentions :
M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN)*

17E/ APPROUVE la vente au profit de Madame Jeanne Virey, résidant actuellement 11 Allée Berlioz 94800 Villejuif (ou de tout substitué) des lots de copropriété n° 14 et 23 au sein de la copropriété sise, 19 rue Galilée, cadastrée section AY n° 20 à Ivry-sur-Seine (94200), correspondant à un logement de deux pièces principales situé au 4ème étage, d'une surface "Loi Carrez" de 50,54 m² et une cave, dépendant du domaine privé de la Commune, au prix de 155 172,00 € net vendeur, auquel il convient d'ajouter une commission au bénéfice de la société Agorastore d'un montant de 15 828,00 €.

*(par 44 voix pour et 2 abstentions :
M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN)*

17F/ APPROUVE la vente au profit de Monsieur LE Duy Diep, résidant actuellement 23 avenue joyeuse 91600 Savigny-sur-Orge (ou de tout substitué comme éventuellement une société civile immobilière), des lots de copropriété n° 10 à 16 au sein de la copropriété sise, 21/23 passage Hoche, cadastrée section T n° 34 à Ivry-sur-Seine (94200), correspondant à deux appartements d'une surface "Loi Carrez" respective de 53,12 m² (situé au rez-de-chaussée du pavillon) et 52,61 m² (situé au 1er étage du même pavillon), et des caves associées, dépendant du domaine privé de la Commune, au prix total de 334 846,00 € net vendeur (172 414,00 € + 162 432,00 €), auquel il convient d'ajouter

une commission au bénéfice de la société Agorastore d'un montant total de 34 154,00 € (17 586,00 € + 16 568,00 €).

*(par 44 voix pour et 2 abstentions :
M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN)*

18/ MODIFIE les délibérations du 23 juin 2023, du 27 juin 2024 et du 12 juin 2025, fixant désormais pour l'occupation des locaux par l'école professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (EPSAA) sis 23/29 rue Raspail – 94200 Ivry-sur-Seine une redevance annuelle de trois cent dix-sept mille quatre cent soixante euros (317 460 €) hors charges, payable mensuellement et à terme échu, soit vingt-six mille quatre cent cinquante-cinq euros (26 455 €) mensuels hors charge par mois, et ce à compter du 1er août 2023.

(unanimité)

19A/ ACCORDE la garantie communale à Seqens à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N°174471 d'un montant total de 12 087 132 €, qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA de 66 logements locatifs sociaux sis 113 avenue de Verdun - Olympes de Gouges à Ivry-sur-Seine et **PRECISE** que les caractéristiques de l'emprunt consenti sont détaillées dans le contrat de prêt N°174471, faisant partie intégrante de la délibération et décomposé comme suit : • Ligne de prêt CPLS N°5675430 d'un montant de 712 983 €, • Ligne de prêt PLAII N°5675431 d'un montant de 1 095 578 €, • Ligne de prêt PLAII FONCIER N°5675432 d'un montant de 1 856 557 €, • Ligne de prêt PLS N°5675426 d'un montant de 1 616 248 €, • Ligne de prêt PLUS N°5675428 d'un montant de 2 568 377 €, • Ligne de prêt PLUS FONCIER N°5675429 d'un montant de 4 237 389 €.

*(par 39 voix pour, 5 Contre
MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, Mme LEFRANC, OUABBAS, et 2 abstentions : M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN)*

19B/ ACCORDE une subvention de 87 000 € au titre de la surcharge foncière d'un montant de 87 000 € à Seqens pour l'acquisition en VEFA de 66 logements locatifs sociaux sis 113 avenue de Verdun - Olympes de Gouges, et **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au paiement de ladite subvention, sur l'année 2025 et **APPROUVE** la convention relative à la subvention au titre de la surcharge foncière entre la Ville et Seqens fixant leurs obligations respectives.

*(par 39 voix pour, 5 Contre
MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, Mme LEFRANC, OUABBAS, et 2 abstentions : M. HARDOUIN, Mme BOULKROUN)*

20/ APPROUVE l'inscription de l'itinéraire Grande Randonnée Pédestre de la boucle des Espaces Naturels Sensibles au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), et **APPROUVE** l'inscription au PDIPR des voies ou portions de voies.

(unanimité)

21/ ATTRIBUE la délégation de service public pour l'exploitation de la halle et des marchés communaux à la Société SEMACO sise, 72 boulevard des Corneilles, 94100 Saint-Maur-des-Fossés et **APPROUVE** le contrat de délégation de service public correspondant pour une durée de 5 ans.

(par 43 voix pour et 3 abstentions : Mme BLONDET, MM MRAIDI, OURABAH-BERTOUT)

22/ APPROUVE le rapport 2024 de la société publique locale Grand-Orly Seine Bièvre, présenté par Madame Méhadée Bernard.

(par 38 voix pour et 8 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, Mme LEFRANC, OUABBAS, Mme FREIH-BENGABOU, M. MASTOURI, M. GUESMI,)

24/ APPROUVE la convention de partenariat entre l'inspection de l'Education nationale et la ville d'Ivry-sur-Seine relative à la mise en place et à l'encadrement de l'apprentissage de la natation pour l'année 2025/2026 et **AUTORISE** le maire à la signer ainsi que tout avenant relatif à la prolongation de sa durée dans la limite d'un an.

(unanimité)

25/ APPROUVE la convention de prêt de l'exposition "Le Nid" avec le département du Val de Marne.

(unanimité)

26/ APPROUVE la convention de prêt d'un kit Rétro Gaming et d'une borne Arcade faisant partie du laboratoire de médiation numérique et artistique « La Mallapixels » par le Conseil départemental du Val-de-Marne.

(unanimité)

27/ APPROUVE la convention de partenariat avec le Lycée professionnel Fernand Léger.

(unanimité)

28/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association 94 BPM.

(unanimité)

29/ APPROUVE la convention de partenariat entre l'association Youz Prod et le Hangar.

(unanimité)

30/ APPROUVE la convention avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée récompensant la programmation et la mise en valeur d'oeuvres cinématographiques d'art et d'essai du cinéma municipal Le Luxy par le versement d'une subvention de 57 589 € (cinquante-sept-mille-cinq-cent-quatre-vingt-neuf euros).

(unanimité)

31/ APPROUVE les conventions de partenariat avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne pour l'accueil au cinéma municipal Le Luxy des dispositifs « Maternelle au cinéma » et « Collège au cinéma » pour l'année 2025/2026 et **AUTORISE** le Maire à les signer ; **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne pour la participation à la 36ème édition du festival Ciné Junior qui se déroulera du 4 au 15 février 2026.

(unanimité)

32A/ APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville et l'association ARISSE pour l'IME Arpège.

(unanimité)

32B/ APPROUVE le contrat de prêt de 15 gilets subpac par La Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

(unanimité)

33/ APPROUVE le renouvellement, à compter du 1er novembre 2025 et pour une durée de trois ans, de la convention de contraintes de service public, de l'Autorisation d'occupation temporaire et de la convention de mise à disposition de locaux avec la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière gérant le Théâtre d'Ivry Antoine Vitez, Et **DESIGNE** Monsieur Christophe Adriani en qualité de directeur de la régie susvisée, à compter du 1er novembre 2025 pour une durée de 3 ans.

(unanimité)

34/ APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 concernant le Théâtre des Quartiers d'Ivry – Centre dramatique national du Val-de-Marne engageant la ville pour un montant annuel de subvention de 740 659 € (sept cent quarante mille et six cent cinquante-neuf euros), sous réserve du vote annuel des crédits.

(unanimité)

35/ ACCORDE un mandat spécial à la directrice des affaires culturelles, le Maire et l'Adjointe chargée de la culture pour le festival d'Avignon 2026, la responsable « Jeune Public » du cinéma municipal Le Luxy pour le festival international du film d'animation d'Annecy 2026, et la responsable du cinéma municipal Le Luxy pour le festival international du film de Cannes 2026.

(par 41 voix pour et 5 contre : MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND, AUBRY, Mme LEFRANC, OUABBAS)

36/ APPROUVE la convention de résidence à passer avec la compagnie La Grosse Plateforme et le CDCN La Briqueterie pour l'année scolaire 2025-2026.

(unanimité)

37/ APPROUVE l'autorisation d'occupation temporaire des locaux situés au 1-3 rue Elisabeth à l'Association Eveil Parents Enfants – Aepe- pour une période de 10 ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2035.

(unanimité)

38/ APPROUVE les cinq conventions de partenariat entre la Ville et les Collèges Henri Wallon, Romain Rolland, Gisèle Halimi, Georges Politzer et Molière.

(unanimité)

39/ SOUTIENT le projet d'ateliers cinématographiques « Tandem d'acteurs » porté par l'association CINEMARNE et **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 9 750 € à l'association CINEMARNE pour la réalisation du projet d'ateliers cinématographiques « Tandem d'acteurs ».

(unanimité)

40/ DECIDE l'organisation de la troisième édition du concours d'écriture « Femmes ! Mots ! Libertés ! » à destination des jeunes de 11 à 30 ans résidant, ou étudiant à Ivry-sur-Seine entre le 5 janvier et le 8 mars 2026 et **ADOpte** le règlement de la troisième édition du concours d'écriture « Femmes ! Mots ! Libertés ! »

(unanimité)

43/ APPROUVE la convention relative aux frais de scolarité applicables aux enfants résidant dans une autre commune.

(unanimité)

44/ EST INFORME du rapport relatif à la rentrée scolaire 2025/2026 dans les écoles du 1er degré.

(pas de vote)

45/ DECIDE d'actualiser l'offre de soins en pédicurie proposée par le Centre Municipal de Santé Fanny Dewerpe et de fixer les tarifs complémentaires comme suit : - Séances orthoplastie : 30,00 €. - Séances orthonyxie : 50,00 €.

(unanimité)

46A/ APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat signée le 5 septembre 2023, avec le Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) AP-HP Paris-Saclay.

(unanimité)

46B/ APPROUVE la convention de mise à disposition du Docteur Lykimheng LOR, conclue entre le Groupe Hospitalier Universitaire Paris-Saclay, et le Centre Municipal de Santé d'Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

47/ APPROUVE la convention de subventionnement au titre du Fond d'Intervention Régional 2025 avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France permettant de financer le pilotage du Contrat Local de Santé à hauteur de 16 500,00 €.

(unanimité)

48/ APPROUVE la convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire.

(unanimité)

49/ APPROUVE l'avenant à la convention avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France relative au financement de la campagne de vaccination scolaire contre les HPV et les méningocoques pour l'année 2025.

(unanimité)

50/ APPROUVE les conventions de subventionnement avec l'ARS Île-de-France dans le cadre des actions de Santé Publique.

(unanimité)

51/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association « Les Bokhalès », qui œuvre dans la lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire Ivryen.

(unanimité)

52/ APPROUVE l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle entre la Ville et la Coop'Ivry Habitat.

(unanimité)

53/ ACCORDE une participation financière à la Coop'Ivry Habitat d'un montant total de 179 000 €, liée aux travaux d'entretien des groupes d'habitation Jean Moulin et Pierre et Marie Curie à Ivry-sur-Seine, et **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder au versement de ladite participation en 2025.

(unanimité)

54/ APPROUVE la modification de l'annexe 9 « Parc automobile » à la convention cadre conclue entre le CCAS et la Ville, laquelle prévoit la prise en charge financière par le CCAS des assurances liées au marché « flotte automobile et risques annexes » et **PRECISE** que les termes de la convention cadre conclue entre le CCAS et la Ville d'Ivry-sur-Seine, approuvée par délibération du 15 décembre 2022 demeurent inchangés.

(unanimité)

/ APPROUVE la motion relative à la profanation de la tombe de Robert Badinter.

(unanimité)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} juin au 26 septembre 2025.

(pas de vote)

LA SEANCE A ETE LEVEE A 00h35.

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

M. BERNARD

P. BOUYSSOU